

Commune de NONZA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 13 janvier 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame **Josette Claire Catherine LUPORSI**, en son vivant retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur René LAMBERTI, demeurant à BASTIA (Haute-Corse), 37 Avenue Emile Sari.

Née à BASTIA (Haute-Corse), le 6 décembre 1931.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Et décédée à BASTIA (Haute-Corse), le 15 mars 2020

DESIGNATION

Sur la commune de NONZA (Haute-Corse)

Une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

| Sect. | Numéro | Lieudit | Nature | ha | a | ca |
|-------|--------|------------|--------|----|----|----|
| E | 543 | CANE MORTO | | | 07 | 74 |

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire